## Charte des bénévoles FIFIG 2025

Pour que le FIFIG vive, plus de 160 bénévoles, dont une vingtaine à l'année, s'activent pour accueillir les milliers de festivalier.ière.s venant partager des temps forts : films, débats, concerts, spectacles, expositions..., rencontrer des artistes, retrouvez d'autres festivalier.ière.s, se restaurer, discuter au bar, et admirer le bel écrin que sont Port-Lay et Groix pour notre festival.

Pour que chaque édition soit festive pour tout le monde, voici la charte que nous nous engageons à respecter, membres du Conseil d'administration et Bénévoles.

Merci de la lire et de la signer avant de confirmer votre souhait de rejoindre notre équipage et d'en accepter le cadre de fonctionnement.

## L'association FIFIG s'engage à :

- 1. 1. Vous accueillir, en vous considérant comme un membre de l'équipage à part entière
- 2. Vous fournir repas et boissons en échange de votre énergie. Temps complet : Petit-déjeuner, 2 repas et 4 boissons, Mi-temps : 1 repas et 2 boissons. Attention 1 pinte équivaut à 2 boissons. Chaque repas aura une option végétarienne équilibrée. Les allergènes présents seront signalés.
- 3. 3. Tenir compte de vos souhaits et disponibilités pour vous proposer un poste et un emploi du temps.
- 4. Vous permettre d'accéder aux salles de cinéma en vous réservant des places (et au-delà en fonction des places disponibles) ainsi qu'aux espaces de concert et spectacles.
- 5. Vous offrir le T-shirt du festival si vous vous engagez pour au moins 6 demi-journées sur l'ensemble montage-festival-démontage.
- 6. Accueillir vos enfants à l'Ile des enfants pendant vos temps de bénévolat.
- 7. 7. Vous couvrir par une assurance adéquate.

## En tant que bénévole, je m'engage à :

- 1. Ître à l'heure et prêt•e pour le service aux rendez-vous fixés par mon ou ma responsable d'équipe et à l'avertir, le plus tôt possible, en cas d'empêchement majeur. (Le légendaire « 1/4 d'heure groisillon » ne s'applique pas pendant le festival...).
- 2. 2. Effectuer les missions et assurer les activités qui me seront confiées et que j'aurai acceptées.
- 3. Adopter un comportement adapté pour mener à bien mes missions bénévoles et qui ne porte pas atteinte à l'image du festival. Les propos insultants, attitudes agressives ou irrespectueuses déclencheront une suspension immédiate du statut de bénévole.